



TotalEnergies

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformité au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe II, tel qu'amendé par le Règlement (UE) 2020/878

## NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

Date de révision précédente : 2025/02/18

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : NEVASTANE XS 80  
UFI : MADY-08HC-A00M-YMP8

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
extrême pression
graisse pour contact alimentaire fortuit
Graisse lubrifiante
Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Professionnel
Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel
Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel
Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel
Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Industriel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

TotalEnergies Lubrifiants  
562 Avenue du Parc de L'ile  
92029 Nanterre Cedex FRANCE  
Tél: +33 (0)1 41 35 40 00  
Fax: +33 (0)1 41 35 84 71  
rm.msds-lubs@totalenergies.com

Se référer à la rubrique 16 pour les coordonnées du fournisseur local

#### Contact

H.S.E

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

##### Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France - ORFILA (INRS) Tél : +33 (0)1 45 42 59 59  
En France - Centre anti poison :  
ANGERS : 02 41 48 21 21  
BORDEAUX : 05 56 96 40 80  
LILLE : 08 00 59 59 59  
LYON : 04 72 11 69 11  
MARSEILLE : 04 91 75 25 25  
NANCY : 03 83 22 50 50  
PARIS : 01 40 05 48 48  
STRASBOURG : 03 88 37 37 37  
TOULOUSE : 05 61 77 74 47

#### Fournisseur

Numéro de téléphone : Téléphone d'urgence: +44 1235 239670



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

#### Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Eye Irrit. 2, H319

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les principaux effets néfastes physiques, pour la santé humaine et pour l'environnement, se reporter aux rubriques 9 à 12

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence

Prévention : P280 - Porter un équipement de protection des yeux ou du visage.

Intervention : P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Stockage :

Élimination :

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Éléments d'étiquetage REACh Annexe XVII

: Non applicable.

: Non applicable.

: Non applicable.

: Non applicable.

### 2.3 Autres dangers

Le produit répond aux critères de PBT ou de vPvB conformément au règlement (CE) N° 1907/2006, Annexe XIII

: Ce mélange ne contient aucune substance évaluée comme étant un PBT ou un vPvB en concentration  $\geq 0,1\%$ .

Ce produit ne contient pas de substance présente à une concentration égale ou supérieure à 0,1 % en masse, inscrite sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1 du Règlement REACh, en raison de ses propriétés perturbant le système endocrinien, ni de substance connue pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères énoncés dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement 2018/605 de la Commission.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

: Aucun connu.



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges : Mélange

Produit/substance	Identifiants	% (p/p)	Classification	Concentration spécifique limites, facteurs M et ETA	Type
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	REACH #: 01-2119560592-37 CE: 932-231-6 CAS: 1335202-81-7	<3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	-	[1]
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	REACH #: 01-2119491299-23 CE: 270-128-1 CAS: 68411-46-1	≤1	Repr. 2, H361f  <b>Voir la rubrique 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.</b>	-	[1]

### Informations complémentaires : Produit à base d'huiles synthétiques

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PBT ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumis à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

### Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la rubrique 8.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si la victime ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité etappelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

## Protection des sauveteurs

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

## 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### Contact avec les yeux

: douleur ou irritation  
larmoiement  
rougeur

### Inhalation

: Aucune donnée spécifique.

### Contact avec la peau

: Aucune donnée spécifique.

### Ingestion

: Aucune donnée spécifique.

## 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

**Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO<sub>2</sub>, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

**Moyens d'extinction inappropriés** : Ne pas utiliser de jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

**Produits de combustion dangereux** : monoxyde de carbone  
dioxyde de carbone  
oxydes d'azote  
oxydes de soufre  
Sulfure d'hydrogène  
Mercaptans

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire isolant autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Pour les non-sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.
- Pour les sauveteurs** : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la rubrique 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour les non-sauveteurs ».
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent (vent dans le dos). Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques** : Voir la rubrique 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la rubrique 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la rubrique 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Voir la rubrique 10 concernant les matières incompatibles avant manipulation ou utilisation.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la rubrique 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Recommandations** : Non disponible.  
**Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

#### Valeurs limites biologiques (VLB)

Aucun index d'exposition connu.

**Procédures de surveillance recommandées** : Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesure) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesure des agents chimiques) Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

**Valeur limite d'exposition conseillée** : Non disponible.

#### DNEL/DMEL

Produit/substance	Résultat
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	<b>DNEL - Population générale - Court terme - Voie orale</b> 89 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée</b> 1.7 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b> 85 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie orale</b> 0.05 mg/kg bw/jour <u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Inhalation</b> 0.08 mg/m <sup>3</sup> <u>Effets:</u> Systémique
	<b>DNEL - Population générale - Long terme - Voie cutanée</b>



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

0.22 mg/kg bw/jour  
Effets: Systémique

**DNEL - Opérateurs - Long terme - Inhalation**  
0.31 mg/m<sup>3</sup>  
Effets: Systémique

**DNEL - Opérateurs - Long terme - Voie cutanée**  
0.44 mg/kg bw/jour  
Effets: Systémique

## PNEC

Produit/substance	Résultat
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	<b>Eau douce</b> 23 µg/l  <b>Eau de mer</b> 2.3 µg/l  <b>Usine de Traitement d'Eaux Usées</b> 3 mg/l  <b>Sédiment d'eau douce</b> 174 µg/kg dwt  <b>Sédiment d'eau de mer</b> 17.4 µg/kg dwt  <b>Sol</b> 620 µg/kg dwt
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	 <b>Eau douce</b> 33.8 µg/l  <b>Eau de mer</b> 3.38 µg/l  <b>Sédiment d'eau douce</b> 446 µg/kg dwt  <b>Sédiment d'eau de mer</b> 44.6 µg/kg dwt  <b>Sol</b> 1.76 mg/kg dwt

## 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

### Mesures de protection individuelle

**Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinçage-œil et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

**Protection des yeux/du visage** : lunettes de sécurité avec protections latérales, EN 166.

## Texte intégral des mentions H abrégées

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise. En prenant en compte les paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices. Il est noté que le temps de claquage des gants peut différer d'un fabricant à l'autre. En cas de mélanges constitués de plusieurs substances, il est impossible d'estimer de façon précise le délai de sécurité des gants.  
caoutchouc nitrile  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Lors de contact prolongé avec le produit, il est recommandé de porter des gants conformes aux normes ISO 21420 et EN 374, présentant une durée de protection de 480 minutes et une épaisseur de 0,38 mm au minimum. Ces valeurs sont données à titre indicatif. Le niveau de protection est assuré par le matériau du gant, ses caractéristiques techniques, sa résistance aux produits chimiques utilisés, la conformité de son utilisation et par sa fréquence de remplacement
- Protection corporelle** : Porter des vêtements de travail à manches longues.  
Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes
- Protection respiratoire** : Assurer une ventilation adéquate et vérifier que l'atmosphère est respirable et sans danger avant de pénétrer dans des espaces confinés.. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire: Type A/P1. Attention ! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée. L'usage d'appareils respiratoires doit se conformer strictement aux instructions du fabricant et aux réglementations qui régissent leurs choix et leurs utilisations.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Les conditions de mesure de toutes les propriétés sont à température (20°C / 68°F) et pression (1013 hPa) standard sauf indication contraire

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

- État physique** : Solide. [graisse]
- Couleur** : Brun.Clair.
- Odeur** : Caractéristique.
- pH** : Non applicable. Le produit n'est pas soluble (dans l'eau).
- Point de fusion/point de congélation** : >300°C [EN ISO 3016]
- Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** : Non applicable.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Inflammabilité** : Oui.



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

**Limites inférieure et supérieure d'explosivité** : Non applicable.

**Pression de vapeur** : Non applicable.

**Densité de vapeur** : Non applicable.

**Densité relative** : 0.9 [ASTM D 4052]

**Masse volumique** : 0.9 g/cm<sup>3</sup> [20°C] [ASTM D 4052]

**Solubilité(s)** :

Support	Résultat
eau	Non soluble

**Solubilité dans l'eau** : 0.857 g/l

**Miscible à l'eau** : Non.

**Coefficient de partage: n-octanol/eau** : >3.5

**Température d'auto-inflammabilité** : Non applicable.

**Température de décomposition** : >300°C

**Viscosité** : Dynamique (température ambiante): Non applicable.  
Cinétique (température ambiante): Non applicable.  
Cinétique (40°C): Non applicable.

## Caractéristiques des particules

**Taille des particules moyenne** : Non disponible.

## 9.2 Autres informations

Aucun autre paramètre physique et chimique pertinent pour une utilisation sûre du produit

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

**10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

**10.2 Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir Rubrique 7).

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

**10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.

**10.5 Matières incompatibles** : Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.



TotalEnergies

## NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë**

Produit/substance	Résultat
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	<b>Rat - Femelle - Voie orale - DL50</b> 4445 mg/kg  <b>Rat - Mâle, Femelle - Voie cutanée - DL50</b> >2000 mg/kg OECD 402 Références croisées
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	<b>Rat - Mâle, Femelle - Voie orale - DL50</b> >5000 mg/kg OECD 401

**Estimations de la toxicité aiguë**

Produit/substance	Voie orale (mg/kg)	Voie cutanée (mg/kg)	Inhalation (gaz) (ppm)	Inhalation (vapeurs) (mg/l)	Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l)
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	4445	N/A	N/A	N/A	N/A

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Lésions oculaires graves/ irritation oculaire**

Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

**Corrosion/irritation respiratoire**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Peau**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Respiratoire**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Mutagénicité des cellules germinales**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Cancérogénicité**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité pour la reproduction**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

## Informations sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

## Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux	: Provoque une sévère irritation des yeux.
Inhalation	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux	:	douleur ou irritation larmoiement rougeur
Inhalation	:	Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau	:	Aucune donnée spécifique.
Ingestion	:	Aucune donnée spécifique.

## Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### Effets chroniques potentiels pour la santé

Généralités	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Toxicité pour la reproduction	: Aucun effet important ou danger critique connu.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### 11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

### 11.2.2 Autres informations

Non disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Produit/substance	Résultat
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	<b>Aiguë - CL50</b> Poisson - <i>Lepomis macrochirus</i> STD METH, ASTM and USEPA 1.67 mg/l [96 heures]
	<b>Aiguë - CE50</b> Crustacés - <i>Daphnia magna</i> OECD 202 2.9 mg/l [48 heures] <u>Effet:</u> Mobilité



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS :

081734

**Aiguë - CE50**Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata*

STD METH, ASTM and USEPA

29 mg/l [96 heures]

Effet: (taux de croissance)**Chronique - NOEC**Algues - *Pseudokirchneriella subcapitata*

STD METH, ASTM and USEPA

0.5 mg/l [96 heures]

Effet: (taux de croissance)**Chronique - NOEC**

Daphnie

OECD 211

0.379 mg/l [48 heures]

benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène

**Aiguë - CL50 - Eau douce**Poisson - *Danio rerio*

OECD 203

&gt;100 mg/l [96 heures]

Effet: Mortalité**Aiguë - CE50 - Eau douce**Algues - *Desmodesmus subspicatus*

OECD 201

&gt;100 mg/l [72 heures]

Effet: (taux de croissance)

## 12.2 Persistance et dégradabilité

Produit/substance	Résultat
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	OECD 301B >90% [28 jours] - Facilement
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	OECD [301B] 1% [28 jours]

Produit/substance	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	-	-	Facilement
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	-	-	Non facilement

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit/substance	LogK <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
NEVASTANE XS 80	>3.5	-	Faible
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt	2.89	-	Faible
benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	5.1	1730	Élevée



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Coefficient de répartition sol/eau

Non disponible.

### Résultats des évaluations PMT et vPvM

Produit/substance	PMT	P	M	T	vPvM	vP	vM
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	No No	No No	No No	No Yes	No No	No No	No No
<b>Mobilité</b>	: Non disponible.						

**Mobilité** : Non disponible.

**Mobilité dans le sol** : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit n'est pas mobile dans le sol. Le produit est insoluble et flotte sur l'eau. Il y a peu de pertes par évaporation

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Produit/substance	PBT	P	B	T	vPvB	vP	vB
Benzenesulfonic acid, C10-13-alkyl derivs., calcium salt benzénamine, N-phényl-, produits de réaction avec le triméthyl-2,4,4 pentène	No No	No No	No No	No Yes	No No	No No	No No
<b>Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]</b>	: Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.						

**Conclusion/Résumé Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]** : Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme un PBT ou un vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne répond pas aux critères pour être considéré comme ayant des propriétés perturbatrices endocriniennes selon les critères énoncés dans le Règlement (CE) n° 1907/2006 ou le Règlement (CE) n° 1272/2008.

## 12.7 Autres effets néfastes

Aucun effet important ou danger critique connu.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter dans l'environnement.

**Déchets Dangereux** : Oui.



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions: 12 01 12\*

## Emballage

**Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

**Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	ICAO/IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé.	Non réglementé.	Not regulated.	Not regulated.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	-	-	-	-
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	No.	No.

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : **Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** : Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

#### Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

##### Annexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Étiquetage** : Non applicable.

### **Autres Réglementations UE**

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Émissions industrielles** : Non inscrit

**(prévention et réduction intégrées de la pollution) -**

Air

**Émissions industrielles** : Non inscrit

**(prévention et réduction intégrées de la pollution) -**

Eau

**Précuseurs d'explosifs** : Non applicable.

### **Substances qui appauvrisent la couche d'ozone (UE 2024/590)**

Non inscrit.

### **Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)**

Non inscrit.

### **les polluants organiques persistants**

Non inscrit.

### **Directive Seveso**

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso.

### **Identifiants**

Huile synthétique	RG36
-------------------	------

**Surveillance médicale renforcée** : Décret n° 2012-135 du 30 janvier 2012 relatif à l'organisation de la médecine du travail: non concerné

**Autres réglementations** : Art R4412-1 à R4412-57 du Code du Travail relatif aux dispositions applicables aux agents chimiques dangereux.

### **Réglementations Internationales**

#### **Liste des substances chimiques du tableau I, II et III de la Convention sur les armes chimiques**

Non inscrit.

#### **Protocole de Montréal**

Non inscrit.

#### **Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants**

Non inscrit.

#### **Convention de Rotterdam sur la procédure de Consentement préalable en connaissance de cause (PIC)**

Non inscrit.

#### **Protocole d'Aarhus de l'UNECE sur les POP et les métaux lourds**



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

Non inscrit.

## Liste d'inventaire

<b>Inventaire des substances chimiques d'Australie (AIIC)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire du Canada</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire d'Europe</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire du Japon</b>	: <b>Inventaire du Japon (CSCL)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus. <b>Inventaire du Japon (ISHL)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire de Corée (KECI)</b>	: Indéterminé.
<b>Inventaire des substances chimiques de Taiwan</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire de la Thaïlande</b>	: Indéterminé.
<b>Inventaire de Turquie</b>	: Indéterminé
<b>Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
<b>Inventaire du Vietnam</b>	: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Les informations indiquées dans cette rubrique concernent uniquement la conformité du produit chimique avec les inventaires des pays. Les informations utilisées pour confirmer l'état d'inventaire de ce produit peuvent être basées sur des données supplémentaires à la composition chimique indiquée en Rubrique 3. D'autres réglementations peuvent s'appliquer pour les autorisations d'importation ou de mise sur le marché.

<b>15.2 Évaluation de la sécurité chimique</b>	: Les mesures de gestion des risques et les conditions d'utilisation de sécurité sont incluses dans les rubriques pertinentes de la FDS
--	---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

↗ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

<b>Abbreviations et acronymes</b>	: ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë B = Bioaccumulables FBC = Facteur de bioconcentration DNEL = Dose dérivée sans effet DMEL = dose dérivée avec effet minimum DMSO = Dimethyl Sulfoxide CE50 = concentration efficace médiane EL50 = Charge effective médiane Mention EUH = mention de danger spécifique CLP HSE = Health, Safety and Environment (Santé, sécurité et environnement) IATA = Association internationale du transport aérien CI50 = concentration inhibitrice médiane IDHL = Immediately dangerous to life or health (Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé) code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses OMI = Organisation maritime internationale
-----------------------------------	--



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## RUBRIQUE 16: Autres informations

CL50 = concentration léthale médiane  
DL50 = dose léthale médiane  
LL50 = median Lethal Loading (charge léthale médiane)  
LogKow = coefficient de partage octanol/eau  
M = mobile  
N/A = Non disponible  
NIOSH = National Institute of Occupational Safety and Health (Institut national Américain de sécurité et santé au travail)  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level (Aucun niveau d'effet indésirable observé)  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
NOEL = Dose sans effet toxique observable  
NOELR = No observed Effect Loading Rate  
OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques  
VLE(P) = Valeur limite d'exposition (Professionnelle)  
P = Persistantes  
PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques  
PNEC = concentration prédictive sans effet  
POP = les polluants organiques persistants  
QSAR = Quantitative Structure - Activity Relationship (Relations quantitatives structure activité RQSA)  
REL = Recommended Exposure Limit (Exposition limite recommandée)  
RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses  
SGG = Groupe de séparation  
STEL = Short Term Exposure Limit (Exposition limite à court terme)  
T = Toxiques  
TLV = Threshold Limit Value  
VME (TWA) = Valeur Moyenne d'Exposition  
vB = Très bioaccumulable  
vM = très mobile  
COV = Composés organiques volatils  
vP = Très persistant  
vPvB = Très persistant et très bioaccumulable  
vPvM = Très persistant et très mobile  
UFI : unique formula identifier = Identifiant de formule unique  
UVCB Substance of unknown or Variable composition, Complex reaction products or Biological material = substance de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matériels biologiques

### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul

### Texte intégral des mentions H abrégées

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Aquatic Chronic 3	TOXICITÉ À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
Eye Dam. 1	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Repr. 2	TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION - Catégorie 2
Skin Irrit. 2	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2



TotalEnergies

# NEVASTANE XS 80

n° SDS : 081734

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Détails supplémentaires sur les fournisseurs du produit

TotalEnergies Marketing Antilles-Guyane  
ZI. Californie  
97232 Le Lamentin  
Martinique France  
Tel: +596 596 504 957

TotalEnergies Marketing Mayotte  
Immeuble Jacaranda 1, Lotissement Les 3 vallées Majicavo Lamir  
BP 867 kawéni  
97600 MAMOUDZOU  
tél : +262 (0) 269 60 12 94  
fax : +262 (0) 269 60 17 30

TotalEnergies Marketing Réunion  
3 rue Jacques Prévert  
BP286 – 97827 LE PORT  
tél : +262 (0) 262 55 20 20  
fax : +262 (0) 262 55 20 31

TotalEnergies Lubrifiants Services Automobile  
105 Boulevard de la mission Marchand  
92411 Courbevoie Cedex France  
Tel : 01 47 75 50 00

Date de révision : 4/4/2025

Date de la précédente édition : 2/18/2025

Version : 5

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

### **Identification de la substance ou du mélange**

<b>Définition du produit</b>	: Mélange
<b>Code</b>	: 081734
<b>Nom du produit</b>	: NEVASTANE XS 80

### **Section 1 - Titre**

<b>Titre court du scénario d'exposition</b>	: Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Professionnel
<b>Liste des descripteurs d'utilisation</b>	: <b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Professionnel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC08a, PROC10, PROC11, PROC13 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU22 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC08a, ERC08d
<b>Santé Scénarios contributifs</b>	: <b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b> Transferts de matière Manuel(le) - PROC08a Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux - PROC10 Pulvérisation - PROC11 Traitement d'articles par trempage et versage - PROC13 Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08a Stockage - PROC01, PROC02
<b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b>	: Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements, par immersion, brossage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démolage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits associés, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance.

### **Section 2 - Contrôles de l'exposition**

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:**

Aucun scenario d'exposition n'est requis

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).
<b>État physique</b>	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).
<b>Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Transferts de matière Manuel(le)</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Pulvérisation</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter une combinaison intégrale adaptée pour empêcher toute exposition cutanée. Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Protection respiratoire</b>	: Porter un respirateur conforme à EN 140 avec un filtre de type A/P2 ou mieux.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Traitement d'articles par trempage et versage</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.

<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée. (au moins 5 à 15 renouvellements d'air par heure) Une ventilation naturelle se fait au moyen de portes, fenêtres, etc. Une ventilation contrôlée signifie que l'air est alimenté ou évacué par un ventilateur électrique.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Stockage</b>	
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Stocker la substance en système fermé.

### Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

<b>Site internet :</b>	: Non applicable.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	: Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Transferts de matière Manuel(le)</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Pulvérisation</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Traitement d'articles par trempage et versage</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### **Identification de la substance ou du mélange**

Définition du produit	:	Mélange
Code	:	081734
Nom du produit	:	NEVASTANE XS 80

### **Section 1 - Titre**

<b>Titre court du scénario d'exposition</b>	:	Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel
<b>Liste des descripteurs d'utilisation</b>	:	<b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Formulation d'additifs, lubrifiants et graisses - Industriel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC03, PROC04, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC15 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03, SU10 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC02
<b>Santé Scénarios contributifs</b>	:	<b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b> <b>Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée - PROC02</b> <b>Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées - PROC03</b> <b>Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées - PROC04, PROC05</b> <b>Opérations de mélangeage (systèmes ouverts) - PROC04, PROC05</b> <b>Échantillonnage dans le procédé - PROC04, PROC08b</b> <b>Transferts de vrac Installation dédiée - PROC08b</b> <b>Transferts Fûts/lots Installation dédiée - PROC08b</b> <b>Transferts Fûts/lots Installation non dédiée - PROC08a</b> <b>Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08a, PROC08b</b> <b>Remplissage des fûts et des petits emballages - PROC09</b> <b>Activités de laboratoire - PROC15</b> <b>Stockage - PROC01, PROC02</b>
<b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b>	:	Formulation industrielle d'additifs pour lubrifiants, de lubrifiants et de graisses. Inclus les transferts de matériel, le mélange et l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonage et la maintenance..

### **Section 2 - Contrôles de l'exposition**

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:**

Aucun scenario d'exposition n'est requis

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	:	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100 %. (sauf si autrement spécifié)
<b>État physique</b>	:	Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales
<b>Quantités utilisées</b>	:	Non applicable.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	:	Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié)
<b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>	:	Non applicable.

<b>Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié)
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée</b>	
Aucune autre mesure spécifique identifiée.	
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Échantillonnage dans le procédé</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Transferts de vrac Installation dédiée</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée**

<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 11: Nettoyage et maintenance des équipements**

<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer et purger le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Nettoyer immédiatement les déversements.
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 12: Remplissage des fûts et des petits emballages**

<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 13: Activités de laboratoire**

<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
---	--

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 14: Stockage**

<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Stocker la substance en système fermé.
--	--

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

<b>Site internet :</b>	: Non applicable.
------------------------	-------------------

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	: Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..
--	--

<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
---	-------------------

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales Utilisation dans des systèmes confinés Température élevée**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Opérations de mélangeage Systèmes fermés Processus par lots à températures élevées**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Opérations de mélangeage Systèmes ouverts Processus par lots à températures élevées**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Opérations de mélangeage (systèmes ouverts)**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Échantillonnage dans le procédé**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Transferts de vrac Installation dédiée**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Transferts Fûts/lots Installation dédiée**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 10: Transferts Fûts/lots Installation non dédiée**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 11: Nettoyage et maintenance des équipements**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 12: Remplissage des fûts et des petits emballages**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 13: Activités de laboratoire**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 14: Stockage**

<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### **Identification de la substance ou du mélange**

<b>Définition du produit</b>	: Mélange
<b>Code</b>	: 081734
<b>Nom du produit</b>	: NEVASTANE XS 80

### **Section 1 - Titre**

<b>Titre court du scénario d'exposition</b>	: Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel
<b>Liste des descripteurs d'utilisation</b>	: <b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Industriel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC08b, PROC09 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC04, ERC07
<b>Santé Scénarios contributifs</b>	: <b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b> <b>Expositions générales (systèmes fermés) - PROC01</b> <b>Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés - PROC02, PROC09</b> <b>Équipement de série initial Systèmes ouverts - PROC08b</b> <b>Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés</b> <b>Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01</b> <b>Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08b</b> <b>Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiente (&gt; 20 °C au-dessus de la température ambiante) - PROC08b</b> <b>Stockage - PROC01, PROC02</b>
<b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b>	: Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.

### **Section 2 - Contrôles de l'exposition**

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:**

Aucun scenario d'exposition n'est requis

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).
<b>État physique</b>	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).
<b>Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Expositions générales (systèmes fermés)</b>	
Aucune autre mesure spécifique identifiée.	
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés</b>	
Aucune autre mesure spécifique identifiée.	
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés</b>	
Aucune autre mesure spécifique identifiée.	
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Nettoyage et maintenance des équipements</b>	
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage et maintenance des équipements L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiente (&gt; 20 °C au-dessus de la température ambiante)</b>	
<b>Conditions techniques et mesures de contrôle de la dispersion de la source vers le travailleur</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission en cas de contact probable avec un lubrifiant chaud (> 50 °C).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.

**Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage**

**Systèmes de contrôle automatique intégrés** : Stocker la substance en système fermé.

**Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source**

**Site internet :** : Non applicable.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:**

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Expositions générales (systèmes fermés)**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Équipement de série initial Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Équipement de série initial Systèmes ouverts**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Nettoyage et maintenance des équipements**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage et maintenance des équipements**  
L'opération est mise en œuvre à température supérieure à l'ambiente ( $> 20^{\circ}\text{C}$  au-dessus de la température ambiante)

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

## Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

## Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Professionnel

### **Identification de la substance ou du mélange**

<b>Définition du produit</b>	: Mélange
<b>Code</b>	: 081734
<b>Nom du produit</b>	: NEVASTANE XS 80

### **Section 1 - Titre**

<b>Titre court du scénario d'exposition</b>	: Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel
<b>Liste des descripteurs d'utilisation</b>	: <b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation générale de lubrifiants et graisses dans des véhicules ou machines - Professionnel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC08a, PROC08b, PROC20 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU22 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC09a, ERC09b
<b>Santé Scénarios contributifs</b>	: <b>Mesures générales applicables à toutes les activités</b> Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés - PROC01 Transferts de matière Installation non dédiée - PROC08a Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée - PROC08b, PROC20 Stockage - PROC01, PROC02
<b>Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition</b>	: Couvre l'utilisation générale de lubrifiants et de graisses dans des véhicules ou des machines dans des systèmes fermés. Comprend le remplissage et la vidange de conteneurs et le fonctionnement de machines cloisonnées (y compris les moteurs) et les activi.

### **Section 2 - Contrôles de l'exposition**

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:**

Aucun scenario d'exposition n'est requis

#### **Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités**

<b>Concentration de la substance dans le mélange ou l'article</b>	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).
<b>État physique</b>	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).
<b>Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs</b>	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.

<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés</b>	
Aucune autre mesure spécifique identifiée.	
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Transferts de matière Installation non dédiée</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Évitez d'effectuer des activités impliquant une exposition pendant plus de 4 heures.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée</b>	
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Stockage</b>	
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Stocker la substance en système fermé.

### Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

<b>Site internet :</b>	: Non applicable.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (environnementale) :</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Utilisation d'équipements contenant des huiles de moteur et apparentés Utilisation dans des systèmes confinés</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Transferts de matière Installation non dédiée</b>	
<b>Évaluation de l'exposition (humaine) :</b>	: Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
<b>Estimation d'exposition et référence à sa source</b>	: Non disponible.

<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 3/18/2020	33/38
--	-------------	-------

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Nettoyage et maintenance des équipements Installation dédiée**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Stockage**

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.

## Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)

Industriel

### Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit	: Mélange
Code	: 081734
Nom du produit	: NEVASTANE XS 80

### Section 1 - Titre

Titre court du scénario d'exposition	: Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Industriel
Liste des descripteurs d'utilisation	: <b>Nom de l'utilisation identifiée:</b> Utilisation de lubrifiants et graisses dans des systèmes ouverts - Industriel <b>Catégorie de procédé:</b> PROC01, PROC02, PROC07, PROC08b, PROC09, PROC10, PROC13 <b>Secteur d'utilisation finale:</b> SU03 <b>Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation:</b> Non. <b>Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement:</b> ERC04
Santé Scénarios contributifs	: Mesures générales applicables à toutes les activités Transferts de matière Manuel(le) - PROC08b Transferts de matière Procédé automatisé en systèmes (semi-)clos - PROC08b, PROC09 Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux - PROC10 Pulvérisation - PROC07 Traitement d'articles par trempage et versage - PROC13 Nettoyage et maintenance des équipements - PROC08b Stockage - PROC01, PROC02
Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition	: Couvre l'utilisation de lubrifiants et de graisses dans des systèmes ouverts, y compris l'application de lubrifiant sur les pièces à travailler ou les équipements, par immersion, brossage ou pulvérisation (sans exposition à la chaleur), par ex. démolage, protection contre la corrosion, glissières. Comprend l'entreposage de produits associés, les transferts de matériaux, les activités d'échantillonnage et de maintenance

### Section 2 - Contrôles de l'exposition

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement pour 1:

Aucun scenario d'exposition n'est requis

#### Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

Concentration de la substance dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (sauf si autrement spécifié).
État physique	: Liquide, pression de vapeur < 0,5 kPa dans des conditions de température et de pression normales.
Fréquence et durée de l'utilisation/exposition	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (sauf si autrement spécifié).
Autres conditions opérationnelles influant sur l'exposition des travailleurs	: Suppose une utilisation à une température ne dépassant pas 20 °C au-dessus de la température ambiante, sauf indication contraire. sauf si autrement spécifié. Présume qu'un bon niveau d'hygiène industrielle a été mis en place.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	

<b>Conseils sur l'hygiène professionnelle en général</b>	: Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (homologués selon la norme NF EN 374) en cas de contact probable des mains avec la substance. Nettoyer la contamination/les déversements sans attendre. Rincer immédiatement toute contamination cutanée. Mettre en place une formation de base des employés pour prévenir/minimiser les expositions et pour signaler tout problème cutané éventuel. D'autres mesures de protection de la peau, comme des combinaisons étanches ou des écrans faciaux, peuvent être nécessaires en cas d'activités générant une forte dispersion et entraînant probablement une libération substantielle d'aérosols, par exemple la pulvérisation. Éviter tout contact oculaire direct avec le produit ainsi que toute contamination par les mains.
<b>Protection individuelle</b>	: Utiliser une protection oculaire adaptée.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 3: Transferts de matière Manuel(le)</b>	
<b>Fréquence et durée de l'utilisation/exposition</b>	: Éviter toutes les activités impliquant une exposition de plus d'une heure par jour.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 4: Transferts de matière Procédé automatisé en systèmes (semi-)clos</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Vérifier que les transferts de matière sont confinés ou sous aspiration.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 5: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place une ventilation aspirante aux points d'émission.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 6: Pulvérisation</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Opérer dans une cabine ventilée ou une enceinte munie d'une ventilation aspirante.
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 7: Traitement d'articles par trempage et versage</b>	
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Assurer un bon niveau de ventilation générale ou contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à des contrôles exhaustifs de supervision et de gestion.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 8: Nettoyage et maintenance des équipements</b>	
<b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>	: Contenir les liquides évacués en stockage hermétiquement fermé en attendant l'élimination ou le recyclage.
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Drainer le système avant toute introduction dans l'équipement ou opération de maintenance.
<b>Mesures de contrôle de ventilation</b>	: Mettre en place un bon niveau de ventilation générale. (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure).
<b>Conditions et mesures liées à la protection personnelle, l'évaluation de l'hygiène et de la santé</b>	
<b>Protection individuelle</b>	: Porter des gants de protection chimique (homologués EN 374) associés à une formation spécifique à l'activité.
<b>Scénario de contribution contrôlant l'exposition des travailleurs pour 9: Stockage</b>	
<b>Systèmes de contrôle automatique intégrés</b>	: Stocker la substance en système fermé.

### Section 3 - Estimation d'exposition et référence à sa source

**Site internet :** : Non applicable.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Environnement: 1:

**Évaluation de l'exposition (environnementale) :** : Le modèle ECETOC d'évaluation spécifique des risques (TRA) a été utilisé..

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 2: Mesures générales applicables à toutes les activités

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 3: Transferts de matière Manuel(le)

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 4: Transferts de matière Procédé automatisé en systèmes (semi-)clos

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 5: Application au rouleau, au pulvérisateur, en flux

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 6: Pulvérisation

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

#### Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 7: Traitement d'articles par trempage et versage

**Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.

**Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 8: Nettoyage et maintenance des équipements**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Estimation d'exposition et référence à sa source - Opérateurs: 9: Stockage**

- Évaluation de l'exposition (humaine) :** : Les mesures de gestion des risques/conditions opérationnelles qui sont identifiées dans le scénario d'exposition sont le résultat d'une évaluation quantitative et qualitative qui couvre ce produit.
- Estimation d'exposition et référence à sa source** : Non disponible.

**Section 4 - Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

<b>Environnement</b>	: Les directives sont basées sur les conditions de fonctionnement supposées, qui ne s'appliquent pas à tous les sites. Une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour définir les mesures de gestion des risques adaptées au site. Voir la fiche de renseignements sur les catégories spécifiques SPERC pour plus de détails sur les technologies de mise à l'échelle et de contrôle. Si la mise à l'échelle révèle une condition d'utilisation non sécurisée (c.-à-d. RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de la sécurité chimique spécifique au site sont exigées. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .
<b>Santé</b>	: Si d'autres Mesures de gestion des risques/conditions de fonctionnement sont adoptées, les utilisateurs doivent vérifier que la gestion des risques est de niveau au moins équivalent. Pour plus d'informations, consultez <a href="http://www.atiel.org/reach/introduction">www.atiel.org/reach/introduction</a> .

**Conseils additionnels de bonne pratique au-delà de REACH CSA**

<b>Environnement</b>	: Non disponible.
<b>Santé</b>	: Non disponible.